DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

## **EXTRAIT**

## DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL GENERAL

Réunion du 7 novembre 2011

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

<u>Etaient</u> présents :

Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Laurent FURST, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Gaston DANN, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLY, Monsieur Francis GRIGNON, Monsieur David HECKEL, Madame Marie-Paule LEHMANN, Docteur Yves LE TALLEC, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procuration(s):

Excusé(s): Monsieur Philippe BIES, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Pascale

JURDANT-PFEIFFER

Absent(s):

Rapporteur: Monsieur Laurent FURST

N° CP/2011/783 - Recherche - 2102

Contrat de projets Etat-Région (CPER) 2007-2013 -

Equipement du Centre de biologie intégrative pour la période

2011-2012

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer au Centre national de la recherche scientifique (CNRS) - Délégation Alsace une subvention de 500 000 € dans le cadre de la deuxième tranche du projet d'équipement du Centre de biologie intégrative, en confirmation des engagements pris dans le Contrat de projets Etat-Région 2007-2013.

Elle approuve par ailleurs la convention financière précisant les modalités de versement de ce soutien et autorise son président à signer cette convention, à intervenir entre la Délégation Alsace du CNRS et le Département.

Pour extrait conforme : Pour le Président Le Directeur des services de l'assemblée Adopté à l'unanimité

Le Président, Guy-Dominique KENNEL

Jean-Jacques STAHL

Hal2

Accusé de réception N°: A067-226700011-20111107-62107-DE-1-1\_0

Acte certifié exécutoire au : 21/11/11